
**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
15 mars 2022**

Rapporteur : Johan MARTENS

M 120 – 21.10 ALLONS BOIRE UN VERRE AU MOULIN

Introduction de M. BUSCHBECK, Maire. Le site du Moulin a été aménagé pour en faire une zone de loisirs, avec dès 2019 une volonté d'installer une buvette sur le site avec un édicule équipé qui se trouve déjà au Centre d'entretien (celui utilisé lors du marché aux plantons). Il était prévu de l'installer cet été sur le site, indépendamment à la réponse de la motion

Le motionnaire (Indépendant) est satisfait que l'idée soit déjà dans les projets de la Commune. Cette idée est également relayée par des jeunes citoyens de la Commune, qui ont très envie de mettre de l'animation et d'agrémenter ce lieu populaire, sans le dénaturer, et en respectant l'environnement. Les habitants des quartiers citadins ont besoin d'espaces de liberté pour y passer du temps, dès les beaux jours.

Il pourrait y avoir un projet provisoire, afin de vérifier que le projet atteint sa cible, avec la structure déjà prévue par le Conseil administratif, pour distribuer les boissons ; s'asseoir un moment ; jouer aux cartes : etc., et au besoin, pérenniser le projet.

La deuxième invite : d'agrémenter le lieu avec des jeux extérieurs géants (domino, jeux d'échecs, etc.), pour motiver les habitants à fréquenter cet endroit.

La troisième invite, partie « aquatique », voulait rendre la motion un peu plus originale, mais le caractère difficile à dompter du Rhône, bien que de plus en plus utilisé par des personnes qui descendent le fleuve sur des structures flottantes, rend très difficile de gérer des animations sur l'eau. Pour ne pas que cette invite mette en danger le projet, on pourrait ne pas la conserver et aller à l'essentiel du lieu d'accueil proposé.

M. BEFFA, Chef de projets au service de l'aménagement, informe que le site est situé dans un lieu protégé au niveau national et dans les zones Ramsar (protection européenne au niveau des oiseaux migrateurs). On se trouve en zone forestière, et la zone de pique-nique est en zone agricole. Ces protections se chevauchent et posent problème. En 2014, les autorisations de construire ont été difficiles à obtenir. Des aménagements n'ont pas pu être réalisés, pour la baignade, notamment, celle-ci étant considérée comme dangereuse à cet endroit et donc fortement déconseillée. Le courant est important et il y a de la navigation. Le lieu est toutefois intéressant pour différents modes de navigation (paddle, canoé). Une rampe pour sortir les canoés de l'eau a été aménagée, ainsi que des systèmes d'ancrage, lors de la réalisation du débarcadère pour les bateaux du Rhône. Mais l'Arve charrie passablement de troncs d'arbres en cas d'orage, qui viennent se crocher en amont du fleuve. Il n'y aura pas de possibilité d'obtenir une autorisation de construire pour d'autres accès au Rhône que ceux prévus à ce jour, la zone étant protégée. La Commune a ce projet de buvette dans un container provisoire, installée durant la belle saison et enlevée en automne, mais a l'interdiction de prévoir un éclairage public, pour cause de pollution lumineuse.

M. GRUNDER, Chef du service de l'espace public, nous informe tout d'abord de travaux qui seront réalisés juste à côté du site, en 2024-2025. L'Office fédéral des routes (OFROU) va construire un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussées (SETEC Avanchet) de l'autoroute. Le système d'évacuation sera intégré dans le terrain. Ces travaux vont engendrer, par exemple :

- L'élargissement du chemin le long du Rhône, afin de permettre aux piétons de croiser un camion, car les camions vont descendre le chemin du Moulin-des-Frères, longer le Rhône pour aller jusqu'au chantier.
- Le passage d'environ 20 camions par jour en semaine, ce qui va engendrer de la poussière et du bruit.

Afin de répondre à la motion, M. GRUNDER propose de travailler en deux phases :

Phase I 2022 - 2025

– Mise en place d'un container buvette provisoire à l'emplacement prévu. Le container est déjà équipé avec de l'eau courante et la récupération des eaux usées, ainsi que de l'électricité. (Il sera géré par une équipe de jeunes de la Commune, dont l'un est détenteur d'une patente pour tenir l'établissement. Il leur a été proposé d'exploiter la buvette cette année, mais sans garantie pour la suite.)

- Mise en place d'un deuxième container (2m par 2m) contenant du matériel de jeu mis à disposition par le Service des sports.

Phase II dès 2025

- Mise en place d'une buvette pérenne durant la saison estivale chaque année.
- Appel d'offres pour un-e gérant e.
- Mise en place d'un espace dédié aux jeux géants.

Les propositions sont donc les suivantes :

Étudier la possibilité d'aménager une buvette déjà prévue par le Conseil administratif, mais cela a pris du retard à cause du COVID. Elle sera installée quel que soit le sort réservé à la motion. Les installations nécessaires à sa mise en place sont existantes soit : raccorder la buvette aux réseaux des eaux claires, des eaux usées et sur les prises électriques déjà en place.

Étudier la possibilité de mettre à disposition des jeux. Durant la phase I, le matériel serait, par exemple : des boules de pétanque, du matériel pour le badminton, des jeux de société, et peut-être des cerceaux ou des pièces pour le renforcement musculaire.

Enfin, étudier la possibilité de mettre à disposition des paddles, des barques ou des canoés kayaks. Le fleuve présentant une certaine dangerosité à cet endroit vu sa courbure, qui fait prendre une certaine force au courant, il n'est donc pas possible d'encourager la pratique de certains sports qui pourraient s'avérer dangereux pour les usagers. La Commune est en contact avec le chef de la Capitainerie cantonale, qui est responsable du ponton se trouvant sur place. Ce dernier serait d'accord de faire un léger aménagement pour que les personnes puissent aller bronzer sur le ponton du côté amont, où il n'y a pas de bateaux.

L'emplacement proposé de la buvette serait sur la surface dure entre le pont enjambant le nant de l'Avanchet et le ponton, devant les toilettes publiques, seul emplacement possible pour se raccorder aux eaux usées.

Le motionnaire (INDÉPENDANT) trouve positif que toutes les personnes qui arrivent sur des engins flottants soient accueillies par une buvette avant de remonter prendre le bus.

Une commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) est chagrinée à l'idée de transformer cette zone de forêt et de verdure. Il y a déjà énormément de monde en été et la buvette favoriserait la fréquentation du lieu. Elle ne souhaite pas que le lieu change. Les gens peuvent amener leurs propres jeux, ce qu'ils font déjà. Elle trouve dommage de faire quelque chose où les gens resteront longtemps, n'offrant pas la possibilité aux suivants d'avoir de la place.

Le motionnaire (INDÉPENDANT) pense à des personnes d'un certain âge qui pourraient accéder à cette zone en trouvant un peu plus de confort. Il n'est pas convaincu que la buvette engendrera une augmentation de la fréquentation du lieu, déjà très apprécié. L'équipe qui gèrerait la buvette pourrait aussi cadrer un peu ce qui se passe parfois dans ce lieu, avec la possibilité de faire intervenir les Correspondants de nuit pour gérer les éventuels conflits, le soir.

Un commissaire (SOC) est favorable au projet et ne voit pas ce qu'il y a de mal à rendre ce lieu agréable à ses usagers. Avec la borne placée en haut du chemin, il est agréable pour les familles de pouvoir éviter de transporter aussi des bouteilles avec le reste du pique-nique. De plus, placer la buvette à un endroit qui n'est pas sur un sol naturel (terre-plein) est un moyen de protéger le reste du site.

Par contre, avec un commissaire (ALTERNATIVE), il est sceptique quant à mettre des canoés kayaks et des paddles à disposition du public. Il y a beaucoup de courant, d'obstacles sous l'eau et il y a un risque que des utilisateurs de paddles s'approchent trop de la roseraie et dérangent les oiseaux. Ils proposent donc de supprimer cette invite, ce que le motionnaire accepte.

La Présidente (VERT.E.S) passe au vote du projet amendé, dont les invites sont les suivantes :

- 1 à étudier la possibilité d'aménager une buvette au lieu-dit « Le Moulin » ;
- 2 à étudier la possibilité de mettre à disposition un terrain de pétanque et des jeux extérieurs géants (jeu d'échecs, puissance 4 géant, domino etc.).

Vote de la motion M 120 – 21.10, amendée, (avec suppression de la troisième invite)

La motion M 120 – 21.10, Allons boire un verre au Moulin, amendée, est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC) et 1 NON (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).